



# En attendant un programme libéral

*par*  
*Jacques Garelo*



**Jacques Garelo** est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre*, hebdomadaire. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé 38 Université d'Été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.



A quelque quatre mois des élections présidentielles la plupart des électeurs français ne peuvent se faire une idée précise des candidats et des programmes sur lesquels ils seront appelés à voter. C'est ce qui explique en partie une masse d'abstentionnistes. En dépit des sondages (ou à cause d'eux) les doutes et les désinformations s'accumulent.

Il semblerait pour l'instant que la présentation d'un programme totalement ou partiellement libéral, comme c'était le cas il y a cinq ans avec la candidature Fillon<sup>1</sup>, ne soit pas encore à l'ordre du jour. Mais qu'est-ce qu'un programme libéral ?

Il est facile de dire ce qu'il n'est pas : il ne s'agit pas d'annonces pour séduire les multiples clientèles électorales, mais de réformes de fond. La mode est depuis des années aux longs catalogues électoraux. Certains candidats, certains partis ou certaines instances ont déjà publié des listes comprenant des centaines de mesures, plus détaillées que possible. Cette mode présente aux yeux de ses partisans deux avantages. D'une part elle permet de balayer tout l'électorat possible, il faut quelque chose pour les paysans, pour les mères célibataires, pour les parents d'élèves, pour les pensionnés, pour les locataires des HLM, pour les sportifs, etc. Chacun doit pouvoir y trouver son compte, mais personne ne fait le compte de toutes ces promesses, les millions d'euros peuvent s'empiler et s'envoler, mais s'empilent aussi les lois et règlements. D'autre part la mode des catalogues laisse croire que les réformateurs sont réellement compétents, connaissent tous les dossiers en profondeur. Voilà des gens sérieux. Ainsi va naître une sorte de bureaucratie électorale, doublure sympathique et annonciatrice de la bureaucratie étatique.

Est-il aussi simple de dire ce qu'est un programme libéral ? Oui et non. Non parce que le terme « libéral » est utilisé à tort et à raison. J'ai récemment entendu un ancien dignitaire socialiste déplorer la politique libérale du quinquennat Macron et, de l'extrême droite à l'extrême

---

<sup>1</sup> Denis Payre, prévu pour figurer parmi les six candidats à la primaire du parti LR, a été rapidement éliminé, et David Lisnard a refusé de se présenter quand le parti a décidé d'organiser des primaires « fermées ». En 2016 un « collectif libéral » s'était mobilisé autour de l'ALEPS, de l'IREF et de Contribuables Associés.



gauche, il y a un large consensus dans la classe politique pour accuser « l’ultra-libéralisme » ou le « néo-libéralisme » de tous nos maux actuels. Plus grave encore à mes yeux : de prétendus « libéraux » professent que la liberté est sans borne et légitime tous les comportements, d’autres encore estiment que les réformes libérales ne peuvent être réalisées que par l’Etat, ou appellent même au coup d’Etat, parce que la France n’a jamais existé que par l’Etat ; d’autres enfin se réfèrent à « l’illibéralisme » pour guider la future société française. La tentation est également forte, même chez beaucoup de libéraux, de limiter le libéralisme à sa seule dimension économique, alors qu’il englobe aussi bien des questions politiques et juridiques que des valeurs morales et philosophiques.

Oui : un programme libéral est simple et limpide pour plusieurs raisons<sup>2</sup> :

- Il est déclinaison de quatre principes liés à la nature spécifique de l’être humain : liberté, responsabilité, propriété et dignité.
- Il appelle un environnement institutionnel qui a fait peu à peu son chemin dans l’histoire : un pouvoir limité, la subsidiarité, l’état de droit, le libre marché.
- Même partiellement ou imparfaitement appliqué il a fait les preuves de son aptitude à générer le progrès économique et l’harmonie sociale dans un grand nombre de pays.

Concrètement, je soumets à votre intention le programme que des libéraux français ont conçu et publié depuis le mois de mars 2020, bien entendu aucun parti ni aucun candidat déclaré ou potentiel n’en a repris

---

<sup>2</sup> D’Aristote à Hayek en passant par Thomas d’Aquin, Locke, Smith, Turgot, Constant, Bastiat, Menger, Mises, Eucken et Friedman les principes du libéralisme ont été expliqués avec une belle unanimité par des centaines de philosophes, juristes, économistes, politologues et anthropologues. Mais ces auteurs sont-ils étudiés dans nos Écoles normales, nos Grandes écoles, nos Universités, sont-ils connus à Sciences Po et à l’ENA ?



les termes et les idées. Baptisé « Réformer pour libérer »<sup>3</sup> il propose treize réformes de fond dont voici la trame :

un Etat minimum, donc une fiscalité allégée et une couverture sociale plus efficace, la liberté et la concurrence sur le marché du travail et dans l'enseignement, la défense de la propriété immobilière, la refonte de la justice et de la police, la maîtrise de l'immigration et du terrorisme, donc une diplomatie claire et nette et une Europe guérie de son dirigisme nocif, l'élimination de l'écologie politique, et enfin et non le moindre le respect de la vie privée menacée par les réformes « sociétales ».

Je vous propose de mieux connaître les arguments en faveur de ces réformes libérales.

### 1. Un Etat minimum

Il faut revenir à un Etat minimum, à ce domaine régalien qui globalement se ramène à assurer la police, la justice et la défense. Encore peut-on préciser que ces missions peuvent et doivent souvent s'organiser à un niveau différent de celui de l'Etat national.

La France a la particularité d'avoir donné une extension sans limite au concept de service public, et l'Etat et ses administrations gèrent ce qui pourrait et devrait être géré par la société civile et le plus souvent par des échanges marchands. C'est le cas par exemple de l'éducation, de la santé, des transports, des télécommunications, de l'énergie, de la finance, et de multiples activités commerciales et industrielles. Privatiser, c'est bénéficier d'effets immédiats et positifs : le personnel n'est plus fonctionnaire à vie et assigné à des tâches répétitives et sans intérêt personnel, il est désormais en état de faire preuve de création et de jouir de ses initiatives. En réintroduisant la gestion responsable et gratifiante on en finit avec les gaspillages, les conflits sociaux et les

---

<sup>3</sup> Le texte original de ce programme et les arguments qui l'étaient sont disponibles à l'adresse [reformerpourliberer.fr](http://reformerpourliberer.fr). Ils ont été largement inspirés par la Confédération Libérale. Depuis l'hiver 2020 ils ont été complétés par mes soins sur deux points (immigration et écologie) dans mon ouvrage : *Le vaccin libéral*, à paraître chez JDH éditions, Février 2022.



déficits. La privatisation n'exclut aucun « usager » des actuels services publics, les prix sont réduits par la concurrence.

## 2. Une fiscalité allégée

Les finances publiques traduisent fidèlement l'omniprésence et l'omnipotence de l'Etat. Les déficits budgétaires permanents depuis 1974 traduisent le trop d'Etat. Trop d'Etat, c'est trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts. A la différence de nombreux pays européens à aucun moment les gouvernements français n'ont cherché l'équilibre des finances publiques, ils n'ont pas respecté la règle d'or (pourtant signée), ni a fortiori le « frein à l'endettement ».

Avec un Etat minimum les dépenses publiques diminuent, donc *les impôts sont globalement réduits*.

Ce n'est pas le cas actuellement : alors que la seule légitimité de l'impôt est le paiement des services rendus par l'Etat, la fiscalité française se veut avant tout redistributive, d'où la très forte progressivité de l'impôt sur le revenu et le poids des impôts sur le capital. Cette politique se veut égalitariste et solidaire. Mais la solidarité publique et imposée détruit la solidarité privée et volontaire, elle prive l'économie des moyens de financer la production et les emplois, et incite à l'émigration du capital financier mais aussi du capital humain.

Il faut donc renoncer à ne voir dans le système fiscal qu'un instrument de redistribution, et la meilleure technique est celle de *l'impôt strictement proportionnel* et à un taux identique pour tous les revenus, de façon à éliminer toutes les niches fiscales dont l'existence tient aux arbitrages et privilèges créés par la classe politique. L'impôt proportionnel à taux unique (appelé souvent *flat tax*) est adopté par de nombreux pays, il simplifie spectaculairement la gestion de l'impôt et pour l'administration et pour le contribuable. Quant à l'impôt sur le capital il faut absolument le supprimer car il est doublement injuste : d'une part le capital accumulé provient de revenus qui ont déjà été taxés, d'autre part il pénalise ceux qui ont constitué une épargne et l'ont investie au lieu de dépenser leur argent. Le patrimoine est une garantie



pour les futurs retraités, il est un procédé de solidarité intergénérationnelle et familiale. Quant à l'impôt sur les successions, il est une pure spoliation, il n'existe pas dans beaucoup de pays libres.

### 3. Une protection sociale plus efficace

Le « meilleur système social au monde »<sup>4</sup> est en train d'exploser.

L'échec complet tient à deux causes : d'une part le monopole public, source évidente de bureaucratie centralisée et d'irresponsabilité, d'autre part le choix d'un système par répartition impossible à équilibrer sur la longue période.

Qu'il s'agisse de la santé, de la retraite, du chômage, la répartition implique que les cotisations des uns (en général actifs employés et en bonne santé) paient pour les autres : retraités, chômeurs ou malades. Voilà a priori un système sympathique. Mais il suppose aussi que la population des cotisants soit suffisante pour couvrir les besoins de la population prise en charge, et ce n'est plus le cas avec le vieillissement des assurés. Les cotisations sociales ont atteint des sommets, le déficit de la Sécurité Sociale ne cesse d'augmenter, pour des prestations de plus en plus dégradées.

Il faut en finir avec la répartition pour passer à la capitalisation<sup>5</sup>. Les résultats de cette transition sont évidents, et ont été mesurés dans tous les pays qui l'ont réalisée : en tenant compte des coûts (cotisations ou primes) et des avantages (pensions, remboursements, indemnités) le système par capitalisation, même avec un taux de placement très réduit (4 ou 6 %), est entre quatre et cinq fois moins cher pour l'assuré<sup>6</sup>. Ce n'est

---

<sup>4</sup> Alain Mathieu *Le système anti-social français* éd. Cri, Contribuables Associés.

<sup>5</sup> Cf. mon ouvrage *Comment sauver vos retraites* (éd. libréchange, 2015).

<sup>6</sup> Cf. par exemple les travaux de Nicolas Marques (*Contrepoints* 18 octobre 2021).



pas un miracle : les assureurs placent l'argent reçu alors que l'URSSAF est un simple tiroir-caisse sans la moindre réserve de trésorerie.

L'avantage de la transition est en premier lieu de donner à l'assuré le choix de la couverture dont il bénéficiera et la possibilité d'abonder en permanence son compte de retraite, de santé, ou de chômage alimenté par son *salaire complet*, véritable valeur marchande de son travail. L'avantage est encore de permettre le financement de l'économie et d'accélérer la croissance. Au total, c'est la victoire de la responsabilité et de l'épargne sur la bureaucratie et le gaspillage.

Évidemment un filet social couvrira les plus déshérités non assurés, mais il sera financé par le budget de l'Etat ou d'une instance publique exerçant la « solidarité ». Ce pilier vient s'ajouter aux piliers d'assurance obligatoire ou d'assurance complémentaire désormais permis quand on en aura fini avec le monopole de la Sécurité Sociale<sup>7</sup>.

#### 4. Du droit social au libre contrat de travail

En France le « marché du travail » échappe totalement au droit commun des contrats et des obligations. Le « droit social » français présente au moins trois particularités :

- La première est la place donnée aux syndicats dans la négociation des conditions de travail. Ces négociations collectives concernent une branche entière d'activité, et le plus souvent au niveau national. Les accords ainsi conçus s'imposent à la plupart des entreprises (dont la taille minimale peut varier).
- La deuxième est le poids des textes imposant des clauses très importantes : durée hebdomadaire du travail, salaire minimum, conditions d'embauche et de licenciement.

---

<sup>7</sup> Bien évidemment dans le cadre de la réforme les « assujettis » actuels au système de répartition sont garantis de pouvoir exercer les droits promis actuellement par la Sécurité Sociale. Suivant le taux de croissance on estime que deux ou trois générations sont nécessaires pour éteindre les dettes de la répartition (estimées en France à 4 PIB) une fois la réforme engagée.



- La troisième est l'existence d'une juridiction d'exception pour connaître des litiges en première instance : les conseils de prud'hommes.

Au total le Code du travail se compose d'une multitude de textes, révisés sans cesse : voilà du droit qui n'est ni clair ni certain.

Mais les entreprises françaises, tout comme les salariés français, font les frais de ce soi-disant droit social. La rigidité des règles est telle que les entreprises hésitent à embaucher. Cela condamne au chômage les jeunes à la recherche d'un premier emploi. Les syndicats sont très politisés mais peu responsables, de sorte que la France est le pays où le nombre de jours de grèves est le plus élevé, où le nombre de jours de travail effectués est le plus bas. Quant aux méfaits du SMIC, connus dans tous les pays qui l'ont adopté, ils sont plus accentués en France qu'ailleurs parce que son niveau est très proche du salaire médian<sup>8</sup>.

Il est donc nécessaire de dépolitiser et de désyndicaliser les relations entre employeurs et salariés, et d'en revenir à des relations contractuelles et personnelles. Les syndicats et le législateur y sont très opposés. Mais la technicité croissante des tâches imposera la spécialisation des opérateurs. Cela se retrouvera dans les contrats de travail. Ceux qui vivent de l'entreprise et dans l'entreprise sont mieux placés que quiconque pour trouver des accords réalistes et tenus pour justes par les contractants.

Quant au syndicalisme français, il est devenu un véritable défi à la démocratie et à la liberté<sup>9</sup>. Les dirigeants et représentants syndicaux ont des privilèges contraires à l'état de droit, et leurs curieuses sources de financement sont connues mais tolérées<sup>10</sup>. Dans la plupart des pays libres, les syndicats se sont donnés d'autres missions que changer le

---

<sup>8</sup> Les États-Unis avaient jusqu'à présent un SMIC égal au tiers du salaire médian, il est en Allemagne de 45 % et en France (record absolu) de 62 %.

<sup>9</sup> Jacques Garello, Bertrand Lemennicier et Henri Lepage : *Cinq questions sur les syndicats*, éd. PUF coll. Libre Échange, 1981.

<sup>10</sup> L'Assemblée nationale n'a même pas voulu discuter le rapport Perruchot (novembre 2011) sur le financement des syndicats.



système économique ou contester le pouvoir patronal et les actionnaires. Ils rendent des services privés à leurs adhérents (éducation des enfants, lieux de vacances, associations culturelles, etc.) et ils sont réellement riches et respectés par la population.

## 5. Un enseignement libre et concurrentiel

Aujourd'hui on compare couramment écoles publiques et écoles privées, encore appelées écoles libres. Mais quelle est la liberté des écoles privées ? Depuis les accords Lang-Cloupet (1992) les effectifs du privé ne peuvent excéder 25 % du public, de sorte que le privé ne peut ouvrir des classes (et doit parfois en fermer) et ne peut répondre à la forte demande des familles de toutes opinions et de toutes religions. Les parents sont aussi mécontents de la « carte scolaire » qui les oblige à inscrire les enfants dans un établissement de leur quartier ou de leur arrondissement qui n'est pas de leur choix. Enfin les établissements privés sous contrat doivent adopter le programme officiel, les examens sont organisés par le service public, et l'Etat a le « monopole des grades » et délivre les titres de certifié, bachelier, licencié, maître, docteur et professeur.

L'organisation napoléonienne des écoles, collèges, lycées et universités donne des résultats de plus en plus catastrophiques. Les classements internationaux (PISA par exemple) montrent le recul de la France<sup>11</sup>, et la plupart des Français déplorent que la majorité des enfants ne savent ni lire, ni écrire, ni compter couramment à la fin du primaire.

Voilà pourquoi la vraie solution n'est pas de chercher à réformer de l'intérieur une administration au demeurant très syndicalisée et très concentrée, mais d'instaurer une active concurrence de nature à obliger les établissements à se réformer. Mais donner aux familles le libre choix de l'établissement pose un double problème : financier et culturel.

---

<sup>11</sup> En 23ème position en 2018, il aurait progressé de 3 points en 2021 (prévisions).



Aujourd'hui le privé a la réputation d'être cher, donc réservé à des familles aisées. Ce n'est pas tout à fait vrai<sup>12</sup>. En revanche « l'école de la République » a pour avantage apparent la gratuité. Apparence parce que la gratuité du service public n'existe pas : ce sont les contribuables qui payent. Apparence encore car dans le public les professeurs de tous niveaux exigent des achats de toutes sortes, au point que l'Etat a imaginé une allocation de rentrée scolaire.

Alors pourquoi pas une allocation d'inscription scolaire ? Le système des bons scolaires (ou chèques-éducation) fonctionne aux Pays Bas depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, et avec plein succès. Les bons peuvent être remis aux familles ou aux établissements, publics ou privés. D'autres formes de concurrence peuvent s'organiser avec les « écoles chartées » (*charter schools*), les écoles « académiques », ou plus originale encore « l'école à la maison » (courante dans plusieurs Etats américains : les familles peuvent louer des précepteurs aux frais de l'Etat)<sup>13</sup>.

Les étatistes craignent de voir disparaître l'Ecole de la République, laïque et égalitaire. Les tenants de la laïcité craignent que les enfants ainsi élevés deviennent de mauvais citoyens, faisant passer la loi religieuse avant celle de la République. Le risque existe, il est vrai. Mais d'une part plusieurs décennies d'écoles chrétiennes et juives attestent que ce risque peut être très limité, d'autre part l'école publique peut aujourd'hui dans certains quartiers prêcher le fanatisme voire le terrorisme<sup>14</sup>. C'est pourquoi la loi dite « de laïcité » (24 août 2021) qui

---

<sup>12</sup> Beaucoup d'écoles ont précisément été créées pour permettre aux enfants des pauvres d'accéder au savoir. L'éducation populaire n'a pas attendu Jules Ferry. Aujourd'hui encore de nombreux établissements privés modulent les frais de scolarité et de cantine en fonction de la situation de famille.

<sup>13</sup> Cf. Liliane Debroas, « Les expériences de libre choix de l'école » in *Journal des libertés*, été 2021.

<sup>14</sup> Jean Pierre Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école* éd. Hermann 2020.



établit un contrôle par l'Etat de la laïcité des établissements est une nouvelle atteinte à la liberté scolaire et à la liberté religieuse.

## 6. Respect de la propriété immobilière

Les adversaires de la propriété privée sont naturellement portés à attaquer les patrimoines, et notamment les propriétés immobilières. C'en est au point que l'Etat a renoncé à l'Impôt sur la Fortune (ISF) mais a maintenu l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Le loyer apparaît ainsi comme une rente au profit de personnes qui ont eu la chance d'hériter d'un appartement ou d'une maison<sup>15</sup>.

Cette approche est sans fondement, et à plus d'un égard.

1° Un bien immobilier est souvent le fruit d'une vie entière de travail et d'épargne. Il peut assurer des revenus indispensables une fois arrivé l'âge de la retraite.

2° L'héritier d'un immeuble n'a causé aucun dommage à quiconque.

3° Ceux qui pensent investir dans l'immobilier locatif ont beaucoup de mérite parce qu'ils seront confrontés aux « risques locatifs » : loyers impayés, installations détériorées, expulsions impossibles.

L'égalitarisme et la lutte des classes ont finalement débouché sur le « droit au logement » qui est la négation-même de l'état de droit. Les abus se multiplient, sous forme de squats ou de réquisition d'hôtels et d'immeubles. La situation s'est aggravée avec l'idéologie verte qui dénonce les logements individuels et prescrit une transition énergétique délirante<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Les propriétaires de locaux commerciaux frappés par le confinement et les couvre-feux ont été « invités » à ne pas réclamer leur loyer.

<sup>16</sup> Madame Wargon ministre du logement a dénoncé le 14 octobre dernier la construction pavillonnaire qui est « un rêve construit pour les français dans les années 1970 », c'est un « non sens écologique, économique et social ». Les maires écologistes qui ont conquis nombre de grandes villes



Cette idéologie empêche de voir les vraies causes de la crise du logement en France, auxquelles les libéraux veulent mettre fin simplement en supprimant une législation collectiviste omniprésente. La crise naît d'abord de la rareté foncière, organisée par les Plans Locaux d'Urbanisme et le zonage. Le prix des mètres carrés constructibles est ainsi doublé. Il y a ensuite la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, 2000) qui ordonne aux communes de construire 20 % de l'habitat en logements sociaux. Or, les logements sociaux sont construits à des coûts exorbitants, pour une qualité médiocre, et « l'aide à la pierre » apportée par les fonds publics est un financement condamnable au plan de la concurrence<sup>17</sup>. De la même façon que l'Etat veut conserver le monopole de l'école, il entend aussi avoir le monopole du logement, de « l'aménagement du territoire » hier, et aujourd'hui du développement de « grandes métropoles » qui débouchent sur les banlieues géantes et les déserts ruraux. Rendre la construction et l'investissement immobiliers aux lois du marché est une réforme d'urgence économique et sociale.

### 7. Rendre justice et faire justice

Mission généralement tenue pour régalienne, la justice ne satisfait pas la majorité des Français.

Il y a à cela une première raison : son budget est ridicule, de sorte que les tribunaux sont installés dans des locaux désuets, que des auxiliaires comme les greffiers sont en nombre restreint et, quel que soit le litige ou la poursuite, il faut des mois voire des années pour obtenir

---

s'illustrent actuellement par leurs initiatives, les jardins au sommet de tours sont biologiques et assurent « l'auto-suffisance alimentaire » des habitants.

<sup>17</sup> Les fonds publics viennent de la captation de l'épargne des livrets A par la Caisse des Dépôts et Consignations. A la suite d'un rapport que j'avais rédigé avec Nicolas Lecaussin dans le cadre de l'IREF, l'Union Nationale de la Propriété Immobilière a porté l'affaire devant la Cour de Justice Européenne, le recours a été admis mais le jugement n'a pas été rendu à ma connaissance.



un jugement en première instance et à plus forte raison un arrêt en appel.

Mais une raison tout aussi importante est la qualité de la magistrature. D'un côté elle est sous la dépendance constitutionnelle de l'exécutif qui la forme, la contrôle, et la rémunère. Mais d'un autre côté la politisation, la syndicalisation, mais aussi bien un certain élitisme de corps, sont tels que les sentences ne manquent pas de surprendre le sens commun. L'origine en est en grande partie l'Ecole Nationale de la Magistrature, sise à Bordeaux, qui depuis des décennies formate les jeunes étudiants : les individus sont coupables de délits et de crimes non pas pour des fautes personnelles, mais parce que la société les a aliénés. La criminalité en col blanc est jugée aussi grave (sinon plus) que les crimes ordinaires. Face à l'insécurité, au fanatisme et au terrorisme, les juges se montrent souvent incapables de punir sévèrement. De jeunes magistrats à peine sortis de l'école doivent instruire ou juger des affaires qui demandent une expérience de la vie en famille, en communauté, en entreprise.

La réforme souhaitée par les libéraux est d'avoir des magistrats capables de faire justice, de rendre des sentences exemplaires. Pour cela il faut supprimer l'ENM et recruter des magistrats parmi des personnes expérimentées, connaissant non seulement le droit, mais aussi et tout simplement la vie. En Angleterre la magistrature est une profession libérale, exercée par d'anciens avocats ou juristes aguerris, et les justiciables ont le choix de leur juge. Dans de nombreux pays les magistrats sont élus dans le cadre de scrutins locaux ou régionaux et le désir d'être réélu et d'avoir une longue carrière les amène à rendre des sentences acceptées par la population parce que conformes aux jurisprudences et coutumes du pays. Enfin il faut tenir compte de ce que pour de très nombreux litiges (notamment commerciaux et internationaux) la justice arbitrale et privée tranche avec rapidité et à la plus grande satisfaction des parties, ici encore la concurrence est bénéfique.

Il est vrai que les magistrats français justifient souvent la clémence qu'on leur reproche en matière pénale par l'impossibilité d'envoyer les



condamnés en prison, faute de place. Pour la même raison les juges d'application des peines abrègent très souvent les détentions, jusqu'à transformer de lourdes condamnations en séjours de deux ou trois ans. Enfin il n'existe pas, ou pas assez, d'établissements pénitentiaires pour les jeunes délinquants, de sorte qu'on les retrouve très vite dans la rue, et récidivistes.

Mais le système carcéral français ne peut-il être amélioré<sup>18</sup> ? Pourquoi ne pas faire appel au secteur privé, qui est capable d'investir dans le système carcéral (y compris pour la surveillance) moyennant les redevances de l'Etat, mais aussi le paiement par les condamnés du coût de leur séjour<sup>19</sup> ?

### 8. Redéfinir les missions de la police

Évidemment le sort de la police est lié à celui de la justice. Si les magistrats ne font pas justice, les policiers ont le sentiment que leur mission est impossible. Certes cela ne les autorise pas à se faire justice, mais on peut comprendre leur désarroi de se voir tantôt soutenus tantôt agressés.

La police a besoin de réorganisation, mais plus encore de redéfinition.

Pour réorganiser la police il faut commencer par lui en donner les moyens : l'oubli par l'Etat de ses missions régaliennes est une constante. Par exemple, les commissariats sont souvent inaccessibles ou encombrés, vétustes et sous-équipés. Mais il n'y a pas que les moyens, il y a la façon dont les gouvernants et le législateur conçoivent le travail.

---

<sup>18</sup> Le gouvernement Castex a annoncé la création d'une prison en Bretagne, livrée en 2025 !

<sup>19</sup> Dans son rapport sur la justice américaine Tocqueville avait remarqué que les prisonniers étaient libres d'aller travailler pendant la journée, et leur salaire leur permettait de payer leur dû, mais aussi de trouver un emploi et de se réinsérer une fois leur peine purgée, mais les syndicats ont réussi à mettre fin à cette concurrence « déloyale ».



Depuis plusieurs décennies, la police est orientée vers la répression plutôt que vers la prévention. La police n'est pas présente aux sources des infractions : les renseignements généraux ont disparu, donc on ne sait pas ce qui se passe, ni l'on ne sait qui est qui. La multiplication des caméras et radars n'est pas une solution très efficace bien que les Français aient l'impression d'être « fliqués ». Être au courant de ce qui se passe c'est aussi tout l'intérêt des polices municipales, qui ont été progressivement dépouillées au bénéfice de la police nationale. Comme toujours la centralisation produit ses méfaits. Le pouvoir des maires, théoriquement en charge de la police dans leur commune, est largement réduit par le pouvoir des préfets, eux-mêmes soumis aux ministères. Enfin et non le moindre la police est encombrée de tâches subalternes mais qui consomment du temps et des hommes : contrôler la circulation, enregistrer des déclarations et des plaintes, surveiller les résidences. Pourquoi pas le recours à des acteurs privés ?

Une question de fond n'a pas été réglée depuis fort longtemps : quelle mission la police peut-elle exercer, qui ne soit ni celle de l'armée ni celle de l'Education Nationale ?

La lutte contre le terrorisme ne devrait pas être de son ressort, car elle a une dimension internationale tant diplomatique que militaire. Mais la mission qui tourne au drame actuellement est liée au trafic de drogue. Certains libertariens préconisent la dépénalisation et la vente libre de la drogue, puisque la prohibition a laissé de mauvais souvenirs dans l'histoire. Mais le parallèle avec l'alcool ou le tabac n'est pas tout à fait réaliste : d'une part la drogue frappe davantage les jeunes, d'autre part le point de non-retour est plus vite atteint, et la rééducation donne des résultats décevants.

Il est certes scandaleux que le trafic soit aussi rémunérateur pour les professionnels et aussi catastrophique pour les malheureux revendeurs asservis et aliénés. Mais la meilleure façon de réduire voire de supprimer le trafic n'est-elle pas de regarder du côté de la demande : pourquoi tant de jeunes en viennent-ils à se droguer ? C'est ici que l'on doit regarder du côté de l'éducation, tant familiale que scolaire : absence de parents responsables, esprit de bande et mimétisme. Permettre à



chaque enfant de connaître et affirmer son individualité, tout en communiquant avec les autres dans un esprit de compréhension et d'équipe : voilà des objectifs qui ne sont plus très souvent présents dans un système scolaire qui exclut la diversité, le mérite et le travail. Ce n'est pas à la police de remplir une mission d'éducation<sup>20</sup>.

### 9. De l'immigration à l'assimilation

La surenchère sécuritaire qui marque la campagne à ce jour allie volontiers immigration et terrorisme. Mais il ne suffit pas de limiter « l'immigration massive » pour se protéger contre le terrorisme. Cela est assez évident depuis le 11 septembre 2001.

Il y a urgence à définir en France une vraie politique d'immigration, qui ne se ramène pas à la définition d'un quota. Certes la proportion d'immigrés par rapport à la population nationale ne peut aller au-delà d'un seuil, le flux actuel en France est important<sup>21</sup>. Toutefois, l'immigration a été bien plus forte (au moins du double) dans certains pays comparables au nôtre : Allemagne, Autriche et Belgique en particulier. Que se passe-t-il actuellement qui explique le désordre et le danger d'une immigration incontrôlée dans une nation où naguère des immigrés italiens, portugais, espagnols, polonais et autres ont trouvé leur place ?

---

<sup>20</sup> Il existe au contraire nombre de méthodes qui permettent aux enseignants d'assurer cet éveil à la personnalité et à la compréhension. Je connais en particulier le programme « Quest » aujourd'hui diffusé par le Lions Club International. On estime que son application systématique dans les écoles australiennes a spectaculairement protégé les jeunes de la drogue. En France les syndicats d'enseignants ont il y a vingt ans refusé le recours à ce genre de programme, aujourd'hui on commence à admettre plusieurs expériences dans l'enseignement privé comme public (Académie de Versailles par exemple).

<sup>21</sup> 7 % de la population totale en 2021 (source Eurostat). Mais au flux actuel doivent s'ajouter les immigrés de la deuxième (et parfois de la troisième) génération.



L'origine des immigrés est une cause : ce sont des personnes du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne qui fournissent les plus gros contingents<sup>22</sup>. Mais il y a aussi le fait que la France a admis depuis longtemps le « regroupement familial »<sup>23</sup> qui multiplie le nombre, qui véhicule la culture d'origine, et qui produit de très nombreux candidats au chômage et aux allocations. Aux yeux de la loi française ces immigrants ne demeurent pas longtemps des étrangers, ils obtiennent la nationalité par décret de naturalisation ou par déclaration (mariage, mineurs)<sup>24</sup>.

Le résultat de ce laxisme était prévisible : un taux de chômage de ces immigrés proche de 20 %, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes (qui représentent un peu plus de la moitié des immigrés). Naturellement ces personnes bénéficient de la protection sociale garantie à tout Français.

A côté de cette immigration statistiquement mesurée existe une immigration irrégulière. Les « sans papier » sont estimés entre 300.000 et 400.000. Certains nourrissent l'espoir qu'ils soient renvoyés dans leur pays d'origine, mais lesdits pays refusent de les recevoir.

Il faut aller plus loin dans la recherche des causes et conséquences profondes de ces erreurs. La première cause est l'Etat Providence. Les immigrés, comme beaucoup d'autres Français, ont vite compris qu'en France on peut vivre sans travailler. Or le travail en entreprise, en équipe, est facteur d'intégration.

---

<sup>22</sup> Mais le comportement des immigrés change d'un pays à l'autre. Par exemple les Marocains et les Tunisiens reviennent volontiers dans leur pays, alors que ce n'est pas le cas pour les Algériens.

<sup>23</sup> Giscard d'Estaing : le manque de main d'œuvre en France devait être comblé par l'immigration, encore fallait-il « accompagner » cette immigration en promettant aux futurs travailleurs de venir avec leur famille (Paul Dijoud 1976).

<sup>24</sup> En 2018 c'est quelque 110.000 nouveaux Français qui ont grossi la population de notre pays.



La deuxième cause est l'incurie culturelle : rien n'a été fait pour que les immigrés se pénètrent de la culture française. En Allemagne les immigrés sont initiés à la langue, au mode de vie pendant les premiers mois de leur arrivée. Ils doivent occuper les logements qui leur sont indiqués, ce qui évite les ghettos. En France on a créé des cours d'arabe, notamment dans les « quartiers chauds » devenus des ghettos et des supermarchés de la drogue.

La troisième cause est l'incurie économique : les entreprises françaises sont les plus exposées à la réglementation, aux charges sociales et fiscales, au syndicalisme débridé, et l'embauche est devenue problématique, pour les immigrés comme pour les autres candidats à l'emploi.

La conséquence majeure est le communautarisme. Au sens large c'est le refus d'une communauté de vivre avec le reste de la nation. Au sens étroit c'est le rejet de la loi nationale pour imposer sa propre loi. On parle de « zones de non-droit », c'est exact : l'état de droit n'est pas respecté quand des personnes, quelles qu'elles soient, ne sont pas soumises au droit commun.

Cela ne signifie pas que la société française doive être interculturelle, elle doit être interethnique<sup>25</sup>, c'est-à-dire permettre à la diversité des origines de se fondre dans le creuset national : un creuset culturel certes, mais aussi juridique et économique. Sans doute le racisme est-il un sentiment délétère, mais précisément c'est avec la conjonction de plusieurs réformes du système éducatif et du système social qu'on peut le contenir.

---

<sup>25</sup> Expression suggérée par David Lisnard et Naïma M'Fadell dans le Figaro (8 juillet 2021) « Renouons avec le modèle assimilationniste qui a fait la force de la France ».



## 10. Une diplomatie claire et nette

Le terrorisme a maintenant une dimension planétaire. Le combattre exige aujourd'hui une diplomatie claire et nette. Notre diplomatie est-elle en mesure d'accompagner une lutte ouverte contre l'islamisme conquérant ou l'impérialisme chinois ?

Le monde libre se trouve actuellement dépassé par ces deux agressions. Du côté du terrorisme islamiste aucune coordination n'a été possible, que ce soit en Syrie, au Kurdistan, en Palestine, au Yémen. La tranquille victoire des Talibans illustre l'aberration de la diplomatie des pays occidentaux et des organisations internationales, ONU en tête. Du côté de l'impérialisme chinois les menaces ne sont plus aujourd'hui seulement commerciales elles deviennent militaires avec l'intention affirmée d'envahir Taïwan et de conquérir le Sud Est asiatique.

Certes la diplomatie française n'a pas l'entière responsabilité de ces échecs. Depuis Obama les États-Unis ont cessé de peser dans la géopolitique, et Donald Trump a conjugué isolationnisme et agressivité. Poutine et Erdoğan attisent les conflits pour élargir leur influence. Mais la France a-t-elle contribué à la résistance et à la paix mondiale ?

Dans la grande tradition de l'Élysée et du quai d'Orsay depuis la deuxième guerre mondiale notre diplomatie a été marquée par l'obsession de la « troisième voie ». La position en Syrie a toujours été contre Bachir El Hassad, l'intervention du Président Macron à Beyrouth n'a jamais ému le pouvoir du Hezbollah au Liban, et la sympathie pour les Palestiniens du Hamas est au moins équivalente à celle que la France témoigne à l'Etat d'Israël. S'agissant de la lutte contre le terrorisme organisé par l'Iran, il est à déplorer que la France ait soutenu la diplomatie de l'Union Européenne en 2018 pour restaurer les échanges commerciaux avec l'Iran alors que Donald Trump renforçait le blocus financier et énergétique contre le gouvernement de Téhéran<sup>26</sup>. Et, remontant à la présidence Sarkozy, c'est aussi la faute de la France si la Lybie a été livrée aux terroristes, qui ont pu déferler vers le Sahel.

---

<sup>26</sup> C'est la France qui avec INSTEX entendait protéger les sociétés européennes commerçant avec l'Iran contre les représailles américaines.



Aujourd'hui l'opération Barkhane est terminée, Al-Qaïda n'a cessé de progresser et la France s'est alliée avec des dictateurs corrompus et inefficaces. Pourquoi les déplacements présidentiels au Ghana, au Nigeria, au Kenya, en Éthiopie, en Angola et au Rwanda ? Au cours de ces derniers mois les discours sur la colonisation sont allés jusqu'à demander pardon pour ce que les Français avaient pu faire au Rwanda, en Algérie. Il est douteux que la France ait gardé quelque crédit dans les pays africains, même francophones, où l'influence de la Chine et de la Russie se renforce sans cesse.

S'agissant de contenir l'impérialisme chinois, l'ambiguïté est toujours de mise. D'un côté la France saisit le Conseil de Sécurité sur les incursions de la Chine dans la mer du Japon, de l'autre nous recevons à Paris Xi Ji Ping, nous acceptons des investissements chinois massifs dans notre industrie et nous ne nous inquiétons guère de la stratégie de la « route de la soie ». L'affaire des sous-marins australiens indique que nous n'inspirons plus confiance aux pays actuellement menacés par le Parti Communiste Chinois, les États-Unis et les pays du Commonwealth nous ont écartés sans ménagement et nous réduisent à la position de spectateurs. La pensée unique française s'indigne, mais a la naïveté de croire que les Chinois ont abandonné le communisme pour le capitalisme.

Finalement, la diplomatie française actuelle est tous azimuts, sans ligne directrice autre que d'affirmer la volonté de notre pays de jouer un rôle spécifique dans le monde entier : mais quel rôle véritable ? La faiblesse de la position française est aussi de se calquer sur la diplomatie européenne, qui n'est pas non plus très rassurante.

### 11. Un espace européen ouvert et concurrentiel

Europe Espace ou Europe Pouvoir ? Adenauer ou Jean Monnet <sup>27</sup> ? L'Union Européenne a évolué vers la mise en place d'un pouvoir

---

<sup>27</sup> Alors que le traité de Paris (CECA 1951 créée par Jean Monnet) était un premier pas vers une Europe supranationale planifiée, la Communauté



centralisé et incontrôlé à Bruxelles. Le dirigisme européen est une réalité nocive, économiquement, juridiquement, et politiquement.

Économiquement : très vite la Commission Européenne a prétendu « harmoniser » les conditions de production et d'échange. Le dirigisme économique a été accentué par la création de l'euro et la politique de la Banque Centrale Européenne qui a soutenu les Etats déficitaires, et le « plan de relance » qui pénalise les Etats vertueux et finance ceux qui ont choisi la dette publique.

Juridiquement, on a vu naître un droit européen que rien n'annonçait, mais qui va devoir être intégré dans chacune des législations nationales<sup>28</sup>. Aujourd'hui Bruxelles contrôle la présence de « l'Etat de Droit » en Pologne ou en Hongrie : la crise est ouverte.

Politiquement, le « déficit démocratique » ne fait aucun doute. Le pouvoir est concentré entre les mains de la Commission, et le Parlement européen n'a aucun pouvoir sur elle, aucun budget (heureusement !). Les Conseils n'ont pas un poids suffisant, et la présidence tournante est purement honorifique. La Cour de Justice de l'Union Européenne est de fait sous la coupe de la Commission.

Les libéraux ont toujours été en faveur d'une Europe des nations, espace ouvert et concurrentiel. Le discours de Bruges de Margaret Thatcher était clair : la pratique du libre échange dans un marché libre et commun n'appelle aucune centralisation, et progressivement les meilleures solutions vont naître de la diversité institutionnelle : la fiscalité s'alignera sur les impôts les plus légers, les salaires et contrats de travail seront fonction de la productivité dans chaque entreprise, les droits nationaux s'infléchiront sans doute mais sans aucune contrainte.

---

Economique Européenne (CEE 1957, traité de Rome) créée par Adenauer, de Gasperi et Robert Schuman se limitait à créer un marché commun, avec la perspective d'un Tarif Extérieur Commun (supprimé d'ailleurs très rapidement).

<sup>28</sup> En France la moitié des textes législatifs retranscrivent des directives européennes.



Le *principe de la réciprocité des normes* permet de régler pacifiquement tous les conflits potentiels<sup>29</sup>.

En dépit de sa complexité et de son jacobinisme, l'Union Européenne démontre sans cesse son inefficacité. Elle a notamment échoué dans sa diplomatie (politique face à l'Iran), dans les négociations économiques multilatérales menées avec les États-Unis et l'Amérique Latine, dans les relations avec le Royaume Uni. Elle est suicidaire dans sa politique monétaire (pourtant théoriquement en dehors de ses compétences).

Cette inefficacité a été masquée au grand public par le rôle dominant joué par le couple Merkel-Macron, mais le retrait politique de la Chancelière et l'incertitude sur la coalition née des élections allemandes de cet automne ont changé la donne et ont révélé que l'Union est incapable d'avoir une réponse à donner à deux périls majeurs appelés Poutine et Erdoğan.

Le projet de Poutine a été depuis 2000 de reconstruire l'empire du Kremlin décomposé en 1991. Après la Biélorussie, la Crimée, l'Ossétie, il a aujourd'hui des cibles importantes, comme l'Ukraine, et récemment il a volontairement laissé les Azéris et les Turcs écraser les Arméniens. Les pays baltes s'inquiètent de la passivité de l'Union Européenne et craignent de perdre toute protection contre le Kremlin. Les pays d'Europe centrale constatent que Poutine a voulu les soumettre en changeant le tracé du gazoduc North Stream 2 (sans tenir compte des pressions de l'Union Européenne et des États-Unis<sup>30</sup>).

---

<sup>29</sup> Ce principe a été rendu célèbre par l'arrêt « Cassis de Dijon » (1979) de la Cour de Justice de la Communauté Européenne (CJCE, alors indépendante de la Commission). A l'importation aucun produit étranger ne peut être rejeté s'il est conforme aux normes de son pays d'origine.

<sup>30</sup> Joe Biden a abandonné en mai dernier toute pression sur la Russie pour obtenir qu'elle réalise les branchements prévus. Ce revirement a été d'autant plus spectaculaire qu'au cours de la réunion de l'Otan le Secrétaire d'Etat Anthony Blinken avait déclaré : « Le président Biden a été très clair lorsqu'il a dit que ce projet de gazoduc est une mauvaise idée pour l'Europe et pour les États-Unis. »



Quant à Erdoğan il a pris une position plus radicale de soutien à l'islamisme. Non seulement dans son propre pays, mais aussi dans plusieurs pays de l'ancien empire austro-hongrois, il se fait protecteur des Musulmans, renouant avec la traditionnelle politique de l'Empire Ottoman. Erdoğan a pour ambition d'imposer la loi turque en Méditerranée, et ses visées africaines sont connues. Enfin il nourrit un mépris certain pour l'Union Européenne, ce qui s'est traduit par « l'affaire du sofa ».

Cet incident a été d'autant plus remarqué que Madame von der Leyen veut réellement donner un gouvernement à l'Europe. Elle assigne à ce gouvernement une mission prioritaire : lutter contre le réchauffement climatique, conformément aux accords de Paris, et accélérer la transition énergétique en éliminant les énergies non renouvelables. La Présidente a pris deux décrets qui ont révolté plusieurs Etats et peuples de l'Union. L'un relance l'écotaxe, destinée à pénaliser les transports routiers et les véhicules jugés polluants, l'autre est le Pass Sanitaire européen, rendu obligatoire pour circuler dans l'espace européen. Ainsi l'Union Européenne se croit-elle autorisée à utiliser la contrainte pour assujettir les individus. De la sorte nous voici sous la coupe d'un pouvoir exorbitant contre lequel nous n'avons aucune défense. Ce pouvoir va certainement être renforcé et exploité par la présidence française à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Emmanuel Macron candidat voudra sans doute présenter l'Union Européenne comme l'annexe de la politique française : c'est une excellente façon de concilier souverainisme et européisme, « en même temps ».

Devant le risque d'une nouvelle guerre froide, les libéraux redoutent une rupture de la défense commune entre Europe et Amérique du Nord, assurée pendant des décennies par l'OTAN dont la composition et le financement sont caducs. Ils estiment que Bruxelles continuera à échouer dans le projet d'une diplomatie commune à des pays dont la seule puissance nucléaire depuis le Brexit est la France. Ils espèrent une inflexion de Washington après l'intermède démocrate. Ils misent davantage sur le « doux commerce » (une mondialisation



libérale en rupture avec le « capitalisme de connivence »<sup>31</sup>) que sur la création prochaine d'une communauté européenne de défense.

## 12. En finir avec la peste verte <sup>32</sup>

L'écologie peut être la meilleure ou la pire des choses. La différence est décisive entre écologie économique et écologie politique. Aujourd'hui, dans le cadre de la pensée unique, c'est l'écologie politique qui l'emporte. Pour une fois, ce n'est pas une exception française, l'écologie politique est planétaire : elle dénonce les risques courus par la planète, et propose des politiques planétaires.

L'écologie politique est une entreprise de totale remise en cause du système économique mondial : le libre échange et la loi du marché seraient à l'origine de la catastrophe qui menace la nature. C'est le concept de « développement durable » qui légitime les peurs et appelle à une vraie révolution systémique. Sur ce fond économique se greffe aussi la philosophie « post moderne » qui croit observer une dégradation de l'être humain, devenu destructeur, raciste, violent, voire criminel : il faut donc en finir avec la culture moderne véhiculée par la société de consommation et de profit.

Cette entreprise de « destructionnisme culturel » (*cancel culture*) se marie avec une désinformation bien organisée au niveau mondial. Il fallait d'abord remettre en cause les inégalités tenues pour scandaleuses entre pays riches et pauvres. C'est à la Conférence de Rio en 1992 que les

---

<sup>31</sup> A juste titre beaucoup de libéraux souhaiteraient que l'on parle de « socialisme de connivence » pour dénoncer les relations mondiales qui très souvent ne sont pas réglées par la logique marchande mais par la collusion entre les Etats et le monde des affaires.

<sup>32</sup> La peste verte est le titre d'un ouvrage de Gérard Bramoullé, *La Peste Verte*, éd. Les Belles Lettres (1994), qui a été parmi les tout premiers à dénoncer l'idéologie marxiste qui soutient le concept de « développement durable ». On peut aussi se référer à l'ouvrage de Vaclav Klaus : *La planète bleue en péril vert*, éd. IREF (2009), préface de Jacques Garello. Le sous-titre du livre est explicite : *Qu'est-ce qui est en danger aujourd'hui : le climat ou la liberté ?*



nostalgiques du communisme apparemment défait l'année précédente – dissolution du parti communiste d'URSS en 1991 – lancent une alerte contre les méfaits de la mondialisation. Très vite les anticapitalistes voient l'intérêt des rapports et études publiés par le GIEC<sup>33</sup>. Sans tenir le moindre compte des centaines de siècles qui ont connu réchauffements et glaciations, le GIEC met l'humanité en accusation : c'est la croissance économique qui crache du CO2 supposé meurtrier pour le climat, donc la croissance économique doit être ralentie ou contrôlée, ce qu'empêche la mondialisation libérale<sup>34</sup>. Mais la relance écologique va recevoir des appuis nombreux. D'une part les COP (Conférences entre Parties sur le Climat) vont se succéder à partir de 1995 (Berlin), elles recevront un très fort écho médiatique même si les résultats sont nuls puisque Chine et États-Unis n'acceptent pas la réduction des émissions de CO2. D'autre part Al Gore, candidat malheureux à la présidence américaine (battu par Trump en 2016), se fait l'avocat mondial de la lutte contre le réchauffement climatique au nom de la justice sociale : le réchauffement atteint par priorité les gens les plus déshérités et accroît l'inégalité des revenus dont personne ne saurait douter<sup>35</sup>. Avec l'appui de Bill Clinton et de sa fondation mondiale il convainc l'élite des grands patrons du monde entier qui se réunissent à Davos dans le cadre du Forum Économique Mondial qu'il faut à tout prix prendre des mesures pour limiter la hausse des températures à 2° (devenus 2°5 en 2021 juste avant la COP28 de Glasgow).

---

<sup>33</sup> Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, organisation onusienne (créée en 1988 à la demande du G7) dont le rôle est « d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par l'homme ».

<sup>34</sup> Ce n'est en fait qu'une réédition du rapport Meadows et des thèses du Club de Rome qui en 1972 voulaient en finir avec l'économie de marché pour lui substituer une planification globale, car « l'effondrement », lui aussi global, était prévu pour l'an 2000.

<sup>35</sup> Grâce en particulier à ce génie de l'économie qu'est Piketty. Cf. J. Ph. Delsol et N. Lecaussin, *Anti-Piketty : vive le capital au XXIème siècle*, éd. Libréchange (2015).



Voilà comment les Verts deviennent progressivement les artisans d'un gouvernement mondial confié à une technocratie supranationale, sans doute plus efficace que l'ONU : c'est « le grand renouveau »<sup>36</sup>. Les milliards coulent à flot, mais le plus important est la propagande pour lutter contre la logique marchande et pour la « justice sociale ». La déforestation en Amazonie, les menaces sur la biodiversité, l'admiration pour les animaux sauvages et prédateurs, les consommations véganes, l'agriculture locale et bio, les boucheries attaquées, le diesel interdit, l'avion interdit, le nucléaire interdit, la construction interdite, les jardins sur les toits<sup>37</sup> et quantité d'autres insanités véhiculées par les médias et la classe politique. En clair il faudrait réinventer le passé, et reconstituer une humanité la plus proche possible de l'animalité, humanité malheureusement égarée par l'invention du feu, de l'outil, de la maison, et pire que tout du marché et de la monnaie.

Il s'agit bien d'insanités :

- le réchauffement climatique anticipé par les algorithmes du GIEC n'a aucune précision ni aucune certitude, l'antarctique a plutôt tendance au refroidissement,
- il n'y a aucun lien historique entre croissance économique et réchauffement climatique,
- le CO2 n'est pas l'ennemi de la nature, il lui est vital,
- c'est le réchauffement climatique qui dégage du CO2, et non l'inverse,
- l'épuisement des ressources naturelles ne peut exister puisqu'aucune ressource n'est naturelle : c'est l'homme qui

---

<sup>36</sup> Great reset : voir à ce sujet l'ouvrage de Éric Verhaeghe, *Le Great Reset : mythes et réalités* (ed. Culture et racines, 2021) qui se réfère aux écrits de Klaus Schwab fondateur de Davos et Thierry Mailleret, directeur de Davos : *Covid 19- La grande réinitialisation*, Forum Publishing 2020.

<sup>37</sup> « pour assurer l'auto-suffisance des urbains » (sic) habitant New York.



définit et crée ce qui est appelé « ressource », la seule ressource est donc humaine<sup>38</sup>,

- c'est une minorité éclairée qui nous guide vers un monde meilleur ; voilà sanctifiée la « fatale présomption » de l'organisation rationnelle de la société.

La liste des insanités peut être allongée, une série d'ouvrages et de rapports écrits par des personnes qualifiées démontrent que « les écolos nous mentent »<sup>39</sup>. Mais ils ont réussi à imposer leur doctrine aux enfants et aux jeunes, la Loi sur l'École de la Confiance prévoit un article 9 qui « modernise et élargit le contenu de l'éducation à l'environnement et au développement durable en intégrant pour la première fois dans le code de l'éducation les notions de transition écologique, de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique »<sup>40</sup>.

Les Verts nous privent de la liberté de chercher, d'innover, de nous tromper et (pire encore) de réussir.

Cette issue est intolérable pour des libéraux. Ils proposent une alternative : l'écologie économique.

L'économie implique l'échange, et l'échange exige la propriété. La propriété n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir. Les propriétaires ont le devoir de protéger et gérer les biens et services qui leur appartiennent, ils peuvent les valoriser ou les détruire (*abusus*, complément de *l'usus* et du *fructus*). Les biens environnementaux

---

<sup>38</sup> Cf. Julian Simon, *L'homme notre dernière ressource* (coll. Libre échange, PUF, 1985). Le pétrole n'est devenu ressource qu'après que l'on en ait découvert les propriétés.

<sup>39</sup> Christian Gerondeau, *La religion écologiste* (éd. L'artilleur, 2021) ; Jean de Kervasdoué, *Les Ecolos nous mentent* (Albin Michel, 2021). Le livre explosif est bien celui de Steven E. Koonin, *Unsettled: What Climate Science Tells Us, What It Doesn't, and Why It Matters* (BenBella Books, 2021). Voir aussi l'article d'Alain Mathieu : « Le rapport incohérent du GIEC » (*Lettre des Libertés* de l'IREF, 25 août 2021).

<sup>40</sup> Loi publiée au J.O. du 28 juillet 2019 et validée par le Conseil Constitutionnel.



n'échappent pas à ces principes. Sont-ils des biens « publics » ? Certainement pas, contrairement à ce que les juristes et économistes ont professé pendant longtemps. Certes la nature, l'environnement, l'air et l'eau peuvent concerner un grand nombre de personnes. Mais est-il pour autant impossible de se les approprier, c'est-à-dire d'empêcher les autres d'en jouir (exclusivité), de les acquérir (transférabilité), de les démembrer (divisibilité) ? L'école des « droits de propriété »<sup>41</sup> démontre que l'appropriation est possible, la vraie difficulté est de définir avec précision les limites de la propriété. C'est surtout à partir des travaux de deux Prix Nobel Ronald Coase et Elinor Ostrom que l'on peut découvrir les conditions concrètes d'une écologie économique. Ainsi des individus, mais plus souvent des groupes ou des associations, voire des entreprises, ont-ils pu prendre en charge des montagnes, des forêts, des rivières, des lacs, des réserves marines, des animaux. Cette prise en charge a pu se faire à partir de procédés marchands, ou communautaires et bénévoles<sup>42</sup>. En revanche elle exclue la collectivisation, système auquel pensent spontanément les partisans de l'écologie politique, et elle n'a évidemment rien à faire du catéchisme idéologique des Verts.

Voici d'ailleurs la dimension philosophique et anthropologique des libéraux : le libéralisme est confiance dans l'être humain, dans la diversité des talents et des expériences. L'être humain, à la différence de tout être animal, est capable de reconnaître ses erreurs et de retrouver le bon chemin.

---

<sup>41</sup> Harold Demsetz, Armen Alchian, Steve Pejovich ont été les pionniers de la *Property Rights School*.

<sup>42</sup> Dans les régions désertiques la dernière chose à faire est de creuser des puits pour offrir l'eau gratuite à la population, car la gratuité aboutit au gaspillage et les réserves d'eau sont vite épuisées. En revanche les puits payants permettent à leurs propriétaires de distribuer l'eau avec parcimonie : c'est ce qui se passe dans un grand nombre d'oasis sahariennes.



### 13. Préserver la vie privée

Si le pouvoir actuel, comme les précédents, a été incapable de réaliser la moindre réforme structurelle dans les domaines économique, social et sécuritaire, il a excellé dans les réformes dites « sociétales ». La dénomination est importante : il s'agit de changer les mœurs de la société.

L'ambition n'est pas nouvelle : voilà des années que des gouvernements (réputés de droite d'ailleurs) ont réformé des institutions séculaires, comme le mariage par exemple (et ce qui l'accompagne parfois le divorce). Certes les libéraux, y compris les libéraux conservateurs, plus nombreux qu'on le pense, ne nient pas l'importance des règles sociales, ni leur nécessaire évolution. Mais à leurs yeux les règles sociales ne peuvent s'établir par décret de l'Etat, et l'Etat ne peut les faire évoluer au mépris des droits individuels.

Un bon exemple est la politique « féministe » menée avec ardeur depuis 2017. Le candidat Macron en avait fait l'une des priorités de son quinquennat, et l'a donnée aussi comme priorité au G7 quand il l'a présidé. S'il s'agit de réaliser l'égalité de droit entre hommes et femmes et de lutter contre les discriminations liées au genre, nous sommes dans une logique libérale. Mais si à l'inverse on décrète la négation des genres et si l'on fait une discrimination positive afin de promouvoir les femmes (comme l'obligation de parité) c'est un décret sociétal totalement arbitraire.

En allant plus loin dans la politique féministe, la loi dite « éthique » autorise la PMA pour les couples homosexuels, mais prévoit le remboursement des FIV par la Sécurité Sociale. Ici on oblige des millions de cotisants et de contribuables à financer une démarche qu'ils n'approuvent peut-être pas. Le problème est le même pour le remboursement de l'IVG qui aux yeux de beaucoup de personnes les rend complices d'un crime contre la vie d'un enfant à naître. Libre aux femmes de se comporter comme elles le souhaitent mais l'Etat ne peut pas forcer ses « sujets » à approuver des changements qui sont contraires aux droits individuels au simple prétexte que « les mœurs » ont évolué.



L'évolution des mœurs a également inspiré la proposition de loi « donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie ». Son article premier avait été voté le 8 avril dernier, et élargissait le champ de l'euthanasie. Ici encore, le législateur socialise la demande de suicide, puisque est prévue désormais *une assistance médicalisée à mourir dont les frais seront à la charge de la Sécurité Sociale*<sup>43</sup>.

Une autre réforme sociétale jugée intolérable par beaucoup de Français concerne l'éducation des enfants : c'est la « Loi pour une Ecole de la Confiance »<sup>44</sup>.

D'une part elle vise à établir une hiérarchie entre les enseignants et les parents. Désormais il est acquis que l'éducation n'appartient plus aux familles, mais aux écoles, qui elles-mêmes sont sous le contrôle de l'Etat. En effet la loi (article 11) entend « *Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans* » et pour ce faire prive les parents de la liberté de choisir l'âge auquel leurs enfants seront scolarisés. D'autre part la loi entend contrôler toute initiative éducative prise en dehors des écoles publiques et des écoles privées sous contrat qui respectent les diktats ministériels (ce qui est hélas le cas). Les écoles privées religieuses hors contrat, et a fortiori les écoles familiales sont désormais sous contrôle de l'Etat (article 19), aux bons soins des maires.

Il ne fait aucun doute que ces réformes sociétales sont intolérables pour grand nombre de croyants, de sorte qu'elles peuvent légitimement passer pour une agression contre les principes religieux qui guident une

---

<sup>43</sup> Les termes exacts méritent d'être retenus : une assistance médicalisée à mourir peut être demandée « par toute personne capable et majeure », si elle se trouve dans une phase « avancée ou terminale » d'une affection « grave et incurable », provoquant une souffrance « physique ou psychique » qui « ne peut être apaisée » ou que la personne concernée juge « insupportable ».

<sup>44</sup> Encore appelée « loi Blanquer », bien qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'une promesse faite par le Président Macron en mars 2018 : seules les promesses liberticides auront été tenues.



partie importante de la population. Peu importe d'ailleurs le nombre de ces croyants et la religion qu'ils confessent. Du moment qu'une religion ne porte atteinte ni à la vie ni aux biens des individus, l'Etat n'a aucun droit de limiter ou d'obérer les actes de ceux qui s'en réclament, sous peine d'attenter à la liberté religieuse, dont l'histoire démontre qu'elle a été à l'origine des libertés publiques. Bien entendu l'Etat a le devoir de mettre fin aux tentatives de ceux qui au nom d'une religion prétendent imposer un mode de vie au reste du monde.

Le conflit entre vie privée et domaine régalien est devenu d'une intensité et d'une violence extrêmes avec le communautarisme actuel, qui tire son énergie du désir des Islamistes radicaux d'imposer la charia en France, fût-elle contraire à la loi et aux mœurs de notre pays. Le problème n'est pas d'interdire aux Musulmans de pratiquer leur religion, mais de ne pas tolérer les excès de ceux qui veulent soumettre le monde entier à la loi islamique. Cela est d'ailleurs bien compris de très nombreux musulmans<sup>45</sup>.

Mais aujourd'hui l'Etat s'abrite derrière le principe de laïcité, et le comprend comme le devoir d'effacer toute trace religieuse, visible ou non, dans la société française, persuadé que la religion accroît les inégalités sociales et dresse les uns contre les autres. Cela a débouché par exemple sur les restrictions exagérées et durables apportées au culte à l'occasion des confinements successifs. Il s'agit alors d'une « laïcité de combat » tendant à paralyser toute expression publique de la religion. En réalité tout se passe comme si la seule religion tolérée par l'Etat était la religion d'Etat dont le credo est gravé dans « les valeurs de la République ».

Cette ingérence dans la vie personnelle et cette atteinte aux croyances et aux cultes religieux sont inadmissibles. La vie privée doit être protégée, y compris du despotisme politique, l'Etat n'a pour mission que de garder la liberté et la propriété hors d'atteinte ; c'est ce qu'il ne fait pas, tout au contraire il tente de plus en plus d'attenter à la liberté et à la propriété.

---

<sup>45</sup> Cf. *Journal des libertés*, printemps 2021, Dossier sur l'Islam.